

Je félicite le gouvernement de présenter cette mesure. Nous l'examinerons très attentivement lorsque nous en serons saisis, mais si elle fournit le genre d'ententes collectives que nous avons réclamées, et si elle renferme des dispositions comme celles dont j'ai parlé, je puis assurer au gouvernement que nous lui accorderons notre appui sans réserve.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le président, ce projet de résolution est un heureux présage car il annonce la présentation prochaine de la loi. Par ailleurs, je vous avoue franchement que c'est toujours avec un peu de répugnance que je participe à un débat sur un projet de résolution parce que, à mon avis, c'est là un stade superflu de notre procédure archaïque. Au fait, on fait perdre ainsi un temps très précieux à la Chambre.

Si tous les députés voulaient s'entendre pour éliminer ce stade de la résolution, j'en serais heureux. J'aurais préféré, que le très honorable premier ministre (M. Pearson) présente, cet après-midi, le projet de loi afin qu'on puisse étudier quelque chose de concret. Mais, tel n'est pas le cas. Le premier ministre se lève et parle un peu comme un vendeur qui essaie de nous vendre quelque chose qu'il cache. Il nous vante toutes les couleurs et toutes les formes, mais on ne sait pas ce que c'est, on ne l'a pas vu, et on se demande ce que contient cette boîte à surprise.

C'est mon impression chaque fois qu'on présente un projet de résolution. On dit que c'est le Règlement qui l'exige. Sortons donc de 1867. Il me semble qu'on est pas mal vermoulu. Sortons donc de ce processus. Que le premier ministre et ses ministres cessent de présenter des projets de résolution, qu'ils nous présentent des projets de loi.

Après avoir entendu le premier ministre nous dire tout ce qu'il y avait ou ce qu'il n'y avait pas dans la loi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et les autres membres de l'opposition lui ont répondu, tour à tour, qu'il va peut-être y avoir ceci, peut-être que vous seriez mieux d'inscrire ça. Je suis persuadé que le projet de loi est déjà rédigé, et je suis à peu près convaincu que toutes les remarques des quatre partis de l'opposition ne serviront pas à concrétiser cette mesure car, encore une fois, je suis d'avis que le texte de loi est déjà prêt et que toutes les remarques qu'on pourra faire ne le changeront pas d'un seul iota.

Alors, pourquoi faire perdre le temps de la Chambre? Cela fait déjà deux heures que l'on perd à étudier un projet de résolution et, aujourd'hui, si l'on veut rester à l'époque des années 1867, qu'on nous présente le projet

[M. Douglas.]

de résolution en même temps que la mesure législative, afin qu'on l'étudie et qu'on fasse quelque chose qu'on connaît.

L'hon. M. Côté: Vous n'êtes pas obligé de parler sur le projet de résolution.

M. Gauthier: Comment, on n'est pas obligé de parler sur le projet de résolution? Cela fait deux heures qu'on en parle. C'est ce que je viens de mentionner, on n'est pas obligé de parler; au fait, on ne devrait pas parler. Je me lève pour dire qu'on ne devrait pas parler. Cela fait deux heures du temps de la Chambre qu'on perd. C'est ce qu'on est à se demander; qu'est-ce que cette mesure va nous apporter? Cessons donc cette formule.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Gauthier: C'est bien beau de dire: asseyez-vous. Il s'agit de convaincre les autres de s'asseoir et de ne pas faire perdre le temps de la Chambre. L'honorable député d'en face passe son temps à dire: «asseyez-vous». Il est toujours assis et ne parle jamais. Avec tout ça, on nous fait perdre notre temps. Cela fait deux heures que j'entends des orateurs traiter de la résolution. Le premier ministre lui-même a pris 30 minutes pour dire qu'il va proposer quelque chose, alors que les autres se demandent s'il va vraiment y avoir quelque chose dans cette mesure législative.

Cessons donc cette façon de procéder; qu'on élimine l'étape du projet de résolution et qu'on nous présente des projets de loi. Ce n'est pas que nous soyons opposés à la loi, au contraire, nous sommes très satisfaits de ce qu'elle nous soit soumise.

On dit, dans le projet de résolution, et je cite:

Qu'il est opportun de présenter une mesure pour établir un régime de négociations collectives applicable aux employés de la fonction publique du Canada et statuer sur le règlement des conflits qui peuvent surgir lors de la négociation ou de la conclusion de conventions collectives applicables à ces employés...

Il s'agit tout simplement d'une association du gouvernement pour des employés du gouvernement, qui sera nécessairement administrée par des employés du gouvernement et qui sera régie par le gouvernement. Tout se résume ainsi, en réalité.

Ce sont des gens qui sont employés par le gouvernement, probablement parce qu'ils ont eu de bons tuyaux dans les partis. Bref cela se résume à une affaire gouvernementale.

Je préférerais de beaucoup que les employés civils appartiennent à un syndicat complètement indépendant du gouvernement, un syndicat pur et simple, qui négocierait avec le gouvernement. Cela serait plus logique.